PROCÈS-VERBAL DE LA <u>SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE</u> DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE <u>15 MAI 2024</u> À 16 H 30, À SEPT-ÎLES ET PAR TEAMS

PRÉSENCES

Serge Lévesque

Ginette Côté, présidente Manon Asselin, PDG et secrétaire David Bédard Méthot Diane Ouellet Jean-Pierre Porlier Johanne Beaudoin Benoit Méthot

PAR TEAMS

Guylaine Malaison Clermont Martel Michaël Lavigne Solange Turgeon, vice-présidente

ABSENCES

Josée Francoeur Kristel Bossé Dave Charlton Roger Dubé

Invités: Membres de l'équipe de direction

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la séance. Elle constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2024-05-071

Il est proposé et appuyé:

 D'adopter l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 15 mai 2024 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance spéciale à huis clos du 13 mars 2024

Résolution 2024-05-072

Il est proposé et appuyé :

• **D'adopte**r, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 13 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

3.1.1. Affaires découlant de la séance spéciale à huis clos

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

 Réorganisation administrative visant notamment la création du poste de directeur adjoint à la Direction des ressources informationnelles (DRI)

La réorganisation s'est actualisée au lendemain du CA et M. François Otis a été nommé sur le nouveau poste de directeur adjoint.

- Création du poste de directeur des communications, affaires juridiques et corporatives
 Le nouveau poste a été actualisé dès son adoption au CA et Mme Marlène Joseph-Blais a été
 nommée en tant que directrice.
- Nouvelle appellation pour la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ)

En concordance avec la résolution, le secteur des affaires juridiques a été transféré à la nouvelle Direction des communications et des affaires juridiques et corporatives. L'identification visuelle de la DRH a été modifiée en conséquence.

Nomination au comité de révision

Monsieur Serge Lévesque est entré en fonction en tant que président du comité de révision au lendemain de l'adoption de la résolution par le conseil d'administration.

3.2. Séance publique régulière du 13 mars 2024

Résolution 2024-05-073

Il est proposé et appuyé :

• **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 13 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

3.2.1. Affaires découlant de la séance publique

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2023-2027
 L'entente a été transmise au MSSS le 18 mars dernier. Le suivi de l'entente et des livrables s'effectuent durant l'année en cours.
- Situation démographique sur la Côte-Nord Concertation urgente entre les divers acteurs de la communauté nord-côtière

La résolution a été acheminée à l'ensemble des préfets, ainsi qu'à M. Yves Montigny, député de René-Lévesque, et à Mme Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis et ministre responsable de la Côte-Nord. Une rencontre se tiendra le 17 mai prochain.

3.3. Séance spéciale du 3 avril 2024

Résolution 2024-05-074

Il est proposé et appuyé :

• **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 3 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

3.3.1. Affaires découlant de la séance spéciale

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- Nomination au poste de directeur adjoint des programmes de déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)
 La directrice des programmes DI-TSA-DP, Mme Karine Landry, a nommé Mme Mélanie Talbot au poste de directrice adjointe. Elle est entrée en poste le 6 mai dernier.
- Nomination au poste de directeur du programme jeunesse
 Mme Manon Asselin a nommé Mme Marie-Hélène Drapeau au poste de directeur du programme jeunesse. Celle-ci entrera en fonction à une date ultérieure.

3.4. Séance spéciale du 22 avril 2024

Résolution 2024-05-075

Il est proposé et appuyé :

• **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 22 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

3.4.1. Affaires découlant de la séance spéciale

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

Achat – Hôtel de ville de Sept-Îles

La promesse bilatérale sur l'achat de l'hôtel de ville de Sept-Îles devrait être signée au courant des prochaines semaines. Le dossier d'affaires sera signé par le CISSS de la Côte-Nord et la direction de la SQI la semaine du 21 mai 2024 et sera déposé au Conseil des ministres par la suite. Le dossier d'affaires devrait passer devant le Conseil des ministres le 3 juillet 2024.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport de la présidente du conseil d'administration

Ce mois-ci, mon rapport sera bref considérant que les services en santé ont fait et font encore couler beaucoup d'encre depuis les dernières semaines.

Que l'on parle du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la nouvelle agence Santé Québec, des médecins, de l'Agence de la santé publique, des syndicats, de la main-d'œuvre indépendante (MOI), des agences privées, de la formation, tout y passe. Certains sont très inquiets de la nouvelle réforme, des services à maintenir, de l'accès à un médecin de famille, des compensations financières lors de déplacements pour recevoir des soins non disponibles en région, etc.

Déjà nous avions signifié, lors de notre dernière rencontre, notre inquiétude face aux nombreux défis qui nous attendent, et par le fait même sollicité, dans un premier temps, nos élus à collaborer avec nous afin de pallier aux différentes problématiques qui ont un impact négatif sur le recrutement et la rétention de la main d'œuvre, tels que le logement, les garderies, les transports, l'éloignement, etc. D'ailleurs, une rencontre est prévue au cours des prochains jours afin de donner suite à cette demande.

Pour nous au CISSS de la Côte-Nord, malgré tous les efforts mis de l'avant pour recruter, organiser, solliciter le personnel afin de maintenir l'accessibilité aux services, nous nous retrouvons avec un manque flagrant de personnel dû aux exigences mises en place par le Ministère. Des règlements, des contrats, des mesures qui sont toujours faits mur à mur pour l'ensemble du Québec, nous pénalisent entre autres au niveau de la MOI. D'ailleurs, c'est en toute transparence que M^{me} Manon Asselin, présidente-directrice générale de notre établissement, a donné un point de presse à ce sujet le 13 mai dernier, afin de bien informer la population et également lancer un appel, que ce soit au personnel retraité ou à des personnes désirant recevoir une formation, à se joindre à nous pour nous aider à répondre aux besoins de notre population. Il est important de souligner que tous les efforts sont mis en place afin d'assurer des soins de qualité à la population, et ce, en toute sécurité.

J'en profite pour remercier M^{me} Asselin pour sa conviction et l'engagement qu'elle met aux services des Nord-Côtiers et Nord-Côtières partout sur le territoire. Je tiens à lui transmettre l'appui entier des membres du conseil d'administration dans toutes ses actions. Un merci particulier aussi aux équipes qui font un travail colossal au niveau du recrutement, pour pallier au manque de main-d'œuvre. Les gens du CISSS de la Côte-Nord sont mobilisés et nous les en remercions sincèrement.

Parallèlement, il continue d'y avoir des avancées et de bonnes nouvelles afin d'améliorer les services en santé. Grâce à une nouvelle entente entre Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens, ceux-ci pourraient planifier un départ progressif vers la retraite, ce qui aiderait dans un contexte de pénurie et aussi limiterait le nombre de patients orphelins.

Lancé en février dernier, un projet pilote offre des soins virtuels à des patients qui retournent à leur domicile après une hospitalisation. Grâce à une montre intelligente et un téléphone cellulaire remis au patient, une infirmière peut avoir accès aux informations de façon virtuelle, comme la tension artérielle, la saturation et la température, et chaque matin et soir, un questionnaire est envoyé par texto. C'est un service 24/7, donc une très bonne nouvelle si les résultats sont positifs.

En conclusion, je souhaite que la nomination de M^{me} Geneviève Biron, PDG de Santé Québec, et son conseil d'administration auront une grande écoute pour les régions comme la Côte-Nord avec ses particularités, et nous donneront tous les outils nécessaires afin de remplir notre mission qui est de rendre accessibles des soins de santé de qualité sur l'ensemble de notre territoire.

6. Rapport de la présidente-directrice générale

Merci aux gestionnaires, aux employés et aux équipes médicales qui ont soutenu dans les derniers jours et les dernières semaines tous les efforts faits jusqu'à présent. Plus de 1 000 personnes ont participé aux rencontres virtuelles seulement aujourd'hui, sans compter les rencontres virtuelles des jours précédents. Merci à tous ceux

1050

qui se sont portés volontaires pour des déplacements sur le territoire, afin de nous assurer que les soins à notre population soient donnés de façon sécuritaire et en continue.

À travers tout ce tumulte médiatique, il ne faut pas oublier les gens malades dans tous les secteurs de nos installations, notamment des enfants en protection de la jeunesse qui ont besoin de nos intervenants. Je suis la première à vouloir affranchir le CISSS de la Côte-Nord de la main-d'œuvre indépendante; on y travaille au quotidien et on va y arriver pour novembre 2026. D'ici là, des gains incroyables en main-d'œuvre ont été faits au cours des dernières heures, que ce soit en gré à gré ou à travers le contrat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). Seulement en ententes gré à gré, on a réussi à obtenir 36 préposés aux bénéficiaires, 5 infirmières et 7 assistants en santé et services sociaux. On a également obtenu le soutien de nos collègues un peu partout en Province. L'IUCPQ enverra 7 personnes pour soutenir les équipes du CISSS de la Côte-Nord, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal 20 personnes et le CHUM sera rencontré demain afin que d'autres personnes se joignent à nous.

On a également fait dans les dernières semaines 9 embauches. Cela peut paraitre petit pour les grands centres, mais pour nous c'est énorme! On a encore un manque à gagner de 36 infirmières et 80 préposés aux bénéficiaires. Toutefois, pour le 19 mai, on a été en mesure de sécuriser les urgences des Escoumins et de Forestville, qui vont demeurer ouverte soir et nuit. Nous sommes en mesure aussi d'annoncer qu'il n'y aura pas de transfert de Nord-Côtiers vers les grands centres dans la semaine du 19 mai. Merci à tous ceux qui nous ont aidés. Il est certain que nous demeurons fragiles et il se pourrait que nous ayons à faire face à des transferts au cours des prochaines semaines si les seuils optimaux ne sont pas atteints, mais pour le moment, nous pouvons dire que les Nord-Côtiers demeureront sur la Côte-Nord.

Par ailleurs, les autres restrictions demeurent en vigueur. Il y a une contingence à Baie-Comeau au niveau de la pouponnière et de la pédiatrie, une salle d'opération à Sept-Îles et une autre à Baie-Comeau demeurent fermées, et le taux d'occupation sera réduit au niveau des urgences étant donné les seuils minimaux de personnel. Cependant, des véhicules ambulanciers seront ajoutés à certains endroits stratégiques de la Côte-Nord où des réductions de services pourraient avoir lieu. J'en profite pour remercier les compagnies ambulancières d'avoir levé la main. Aussi, une capacité en évacuation a été ajoutée en Basse-Côte-Nord, car dans les territoires isolés, les évacuations se font via un service aérien de Médévac.

C'est beau la Côte-Nord, c'est un endroit merveilleux! Je suis arrivée en 2021 et depuis, nous avons passé à travers des crises incroyables, des feux de forêt, la fermeture du pont Touzel, la pandémie, les tempêtes, et on va réussir à passer à travers cette crise. Cela ne se fait pas seul, mais avec l'aide du réseau, du MSSS et de nombreuses ressources, de 4 000 employés dédiés, grâce aussi aux gestionnaires et aux équipes médicales. Merci encore une fois à tous ceux qui ont levé la main. On continue notre mission, qui est d'assurer des soins de qualité aux Nord-Côtiers, et ce, peu importe où ils se trouvent sur le territoire. Vous avez mon engagement personnel, et l'engagement aussi des membres du conseil d'administration et de tout le comité de direction.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Madame Martine Tremblay Responsable SIISNEQ Côte-Nord	Questions en lien avec les enjeux de main-d'œuvre.
Madame Francine Girard Présidente AREQ secteur Sept-Îles	Quel est votre plan d'action pour contrer les effets néfastes chez les aînés, autant en CHSLD qu'à domicile, quels seront le soutien et le suivi de ces personnes pour la continuité de leurs soins, et pour terminer, quel sera le support financier?
Madame Karine Ouellet Moreau Présidente cat. 1 SIISNEQ	Les grands centres ont-ils la capacité d'aider les Nord-Côtiers? Les entreprises ambulancières ont-elles les ressources pour augmenter leur couverture? Y aura-t-il un remboursement des frais pour les futures mères? Des pressions peuvent-elles être faites auprès du MSSS par le CA, les dirigeants du CISSS Côte-Nord et les élus, afin que nos disparités régionales soient reconnues? Elle informe que des projets d'attraction et de rétention mis sur pied conjointement par les syndicats et le CISSS ont été refusés par le MSSS.

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nomination – Membre actif

Résolution 2024-05-076

Attendu la demande de nomination de D^{re} Barbora Vien, dermatologue, numéro de permis 05868, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au CLSC et hôpital Le Royer avec des privilèges en « dermatologie (clinique externe) »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 16 avril 2024:

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-28);

Il est proposé et appuyé:

- **De procéder** à la nomination de D^{re} Barbora Vien, dermatologue, numéro de permis 05868:
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord au CLSC et hôpital Le Royer;
- De lui octroyer des privilèges d'exercice en « dermatologie (clinique externe) » du 15 mai 2024 au 31 décembre 2025:
- Que cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA) dans un délai de trois (3) mois suivant sa nomination à titre de membre actif;
- Que cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre les formations obligatoires du cursus de formation en prévention et contrôle des infections (PCI) à l'embauche dans un délai de trois (3) mois suivant la nomination à titre de membre actif;
- Que cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nominations - Membres associés

Résolution 2024-05-077

Attendu la demande de nomination de D^r Guillaume Roy-Blouin, radiologiste, numéro de permis 17369, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Téléradiologie (mammographie)
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Téléradiologie (résonnance magnétique (IRM), tomodensitométrie axiale (CT-scan), ultrasonographie, mammographie)

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 16 avril 2024;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-31);

Il est proposé et appuyé:

- De procéder à la nomination de D^r Guillaume Roy-Blouin, radiologiste, numéro de permis 17369;
- De lui accorder un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- De lui octroyer les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 mai 2024 au 31 décembre 2025 :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Téléradiologie (mammographie)
Hôpital et CLSC de Sept- Îles	Téléradiologie (résonnance magnétique (IRM), tomodensitométrie axiale (CT-scan), ultrasonographie, mammographie)

 Que cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2024-05-078

Attendu la demande de nomination de D^r Henri Brisson, psychiatre, numéro de permis 04002, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Psychiatrie, incluant : Clinique externe; Hospitalisation en psychiatrie; Psychiatrie légale adulte; Sismothérapie (TEC); Couverture de la garde en psychiatrie adulte.

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 16 avril 2024;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-29);

Il est proposé et appuyé :

- De procéder à la nomination de Dr Henri Brisson, psychiatre, numéro de permis 04002;
- De lui accorder un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;

• **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 mai 2024 au 31 décembre 2025 :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital	Psychiatrie, incluant :
Le Royer	Clinique externe;
	Hospitalisation en psychiatrie;
	Psychiatrie légale adulte;
	Sismothérapie (TEC);
	Couverture de la garde en psychiatrie adulte.

 Que cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2024-05-079

Attendu la demande de nomination de D^r Jean-David Perrault, pneumologue, numéro de permis 17369, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au CLSC et hôpital Le Royer avec des privilèges en « télépneumologie (laboratoire du sommeil) »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 16 avril 2024:

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-30);

Il est proposé et appuyé:

- **De procéder** à la nomination de D^r Jean-David Perrault, pneumologue, numéro de permis 17369;
- De lui accorder un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord au CLSC et Hôpital Le Royer;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice en « télépneumologie (laboratoire du sommeil) » pour la période du 15 mai 2024 au 31 décembre 2025;
- Que cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2024-05-080

Attendu la demande de nomination de D^{re} Laurie Dolcé, microbiologiste-infectiologue, numéro de permis 04648, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec les privilèges qui suivent :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et hôpital Le Royer	Microbiologie-infectiologie, incluant :
	- Supervision du laboratoire en microbiologie
	- Prévention des infections
	- Consultations médicales et suivis de clientèle ciblée
	(clinique externe, hospitalisation, urgence)
CISSS de la Côte-Nord	Microbiologie-infectiologie en santé publique

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 16 avril 2024;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-32);

Il est proposé et appuyé:

- De procéder à la nomination de D^{re} Laurie Dolcé, microbiologiste-infectiologue, numéro de permis 04648;
- De lui accorder un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** les privilèges d'exercice suivants pour la période du 15 mai 2024 au 31 décembre 2025 :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Microbiologie-infectiologie, incluant :
	- Supervision du laboratoire en microbiologie
	- Prévention des infections
	- Consultations médicales et suivis de clientèle
	ciblée (clinique externe, hospitalisation, urgence)
CISSS de la Côte-Nord	Microbiologie-infectiologie en santé publique

- Que cette nomination soit conditionnelle à la réception du formulaire de nomination du CISSS de la Côte-Nord dûment signé et d'un certificat de conduite professionnelle du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- Que cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Démissions

Résolution 2024-05-081

Attendu la démission de D^r Benoit Madgin, omnipraticien et membre actif, par lettre reçue le 19 février 2024 et confirmant la fin de sa pratique le 15 septembre 2024;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-23);

Il est proposé et appuyé:

• **D'accepter** la démission de D^r Benoit Madgin, omnipraticien, numéro de permis 20474, à compter du 15 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2024-05-082

Attendu la démission de D^{re} Émilie Daoud, omnipraticienne et membre actif, par lettre reçue le 15 mars 2024 et confirmant la fin de sa pratique le 16 août 2024:

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-33);

Il est proposé et appuyé:

 D'accepter la démission de Dre Émilie Daoud, omnipraticienne, numéro de permis 20897, à compter du 16 août 2024.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2024-05-083

Attendu la démission de D^{re} Farida Foudi, omnipraticienne et membre actif, par lettre reçue le 13 avril 2024 et confirmant la fin de sa pratique le 12 juin 2024;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2023-34);

Il est proposé et appuyé :

• **D'accepter** la démission de Dre Farida Foudi, ophtalmologiste, numéro de permis 17751, à compter du 12 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

Aucun dossier en cours n'est inscrit à l'ordre du jour.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Plan d'action 2024-2026 à l'égard des personnes handicapées et bilan 2023-2024

Résolution 2024-05-084

Attendu que l'article 61.1 de la Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale précise que chaque ministère ou organisme public qui emploie 50 employés doit se doter d'un plan d'action;

Attendu qu'un bilan annuel doit être présenté au conseil d'administration, adopté par celui-ci et rendu public par la suite;

Attendu que le nouveau plan d'action doit être présenté au conseil d'administration, adopté par celuici et rendu public par la suite;

Il est proposé et appuyé:

- **D'adopter**, tel que présenté, le bilan annuel 2023-2024 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées du CISSS de la Côte-Nord 2022-2024;
- **D'adopter**, tel que présenté, le plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap du CISSS de la Côte-Nord 2024-2026.

Adopté à l'unanimité.

11.2. Budget 2024-2025 - CISSS de la Côte-Nord

Résolution 2024-05-085

Attendu les revenus confirmés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'année 2024-2025 et les prévisions budgétaires déposées par la direction, lesquelles prévoient un déficit de 98 913 302 \$;

Attendu l'obligation d'adopter un budget en vertu des articles 4 et 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire et les directives de la circulaire 2024-003;

Attendu la démarche de recherche en continu de solutions afin de s'affranchir de la MOI et d'optimiser le financement axé sur le patient sans réduire les services à la population;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé:

- D'adopter, selon la recommandation du comité de vérification, le budget 2024-2025 du CISSS de la Côte-Nord comme présenté;
- D'autoriser la présidente-directrice générale et la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Présentation - Rapport environnement sans fumée

L'adjointe à la directrice de la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique, madame Nancy Paré, présente le rapport sur l'application de la politique pour un environnement sans fumée (PESF) du CISSS de la Côte-Nord.

En vertu de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (RLRQ, chapitre 1-6.2), le CISSS de la Côte-Nord adoptait sa Politique pour un environnement sans fumée le 22 novembre 2017. La mise à jour de la PESF doit être réalisée tous les deux ans conformément aux dispositions prévues par la loi, afin d'être en mesure d'atteindre les objectifs. Son implantation devait être complétée au plus tard le 22 novembre 2022. Force est de constater que la PESF n'est toujours pas implantée et qu'elle doit être révisée. Plusieurs tentatives de mise à jour ont eu lieu dans le passé, en vain. Enjeux, réticence, changement au niveau de la gouvernance de la PESF et méconnaissance de celle-ci sont des éléments assurément contributifs. Le contexte de la pandémie a également joué un rôle dans le report de ce déploiement. Toutefois, tout établissement de santé et de services sociaux doit adopter une politique concernant la lutte contre le tabagisme visant à établir un environnement sans fumée.

Malgré tout, certains travaux ont été réalisés au niveau de la santé mentale et des unités de psychiatrie, avec objectif final de fermer les fumoirs. Par ailleurs, de la formation a été offerte par la Direction de santé publique à plusieurs départements en lien avec la cessation tabagique.

Présentement, le processus de révision de la PESF est en cours. Pour ce faire, l'ensemble des directions doit être impliqué et collaborer aux travaux et à son implantation. La PESF doit faire l'objet d'une réflexion et d'une adhésion par le personnel, les usagers et les visiteurs, et ce, par le biais d'une campagne d'information, d'écoute des besoins, de sensibilisation et de formation. Du 3 au 31 mai 2024, chaque direction sera consultée individuellement sur le sujet. À l'automne prochain, la révision incluant le cannabis sera présentée au CODIR et au CA ainsi qu'un calendrier d'implantation.

De plus, « la loi prévoit que le directeur général de l'établissement ou la personne qui occupe une fonction de rang équivalent doit, tous les deux ans, faire rapport au conseil d'administration, ou à ce qui en tient lieu, sur l'application de cette politique. L'établissement doit par ailleurs transmettre ce rapport au ministère de la Santé et des Services sociaux dans les 60 jours suivant son dépôt au conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu ».

11.4. Démission d'un administrateur – Membre désigné (représentant le comité régional sur les services pharmaceutiques)

Résolution 2024-05-086

Attendu la démission de monsieur Dave Charlton par lettre datée du 17 avril 2024 en tant que membre désigné représentant le comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP);

Attendu que le conseil d'administration doit en prendre acte;

Il est proposé et appuyé:

- D'accepter la démission de monsieur Dave Charlton à titre de membre désigné représentant le CRSP au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord et d'en aviser le ministre de la Santé et des Services sociaux;
- D'enclencher le processus afin de pourvoir le poste laissé vacant;
- D'acheminer une lettre de remerciements à monsieur Charlton pour ses services.

Adopté à l'unanimité.

11.5. Démission d'un administrateur – Membre désigné (représentant le conseil des infirmières et infirmiers) et nomination au siège vacant

Résolution 2024-05-087

Attendu la démission de madame Kristel Bossé par lettre datée du 19 avril 2024 en tant que membre désigné représentant le conseil des infirmières et infirmiers (CII);

Attendu que le conseil d'administration doit en prendre acte;

Attendu la consultation menée auprès du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la proposition de la candidature de madame Charline Nolet, infirmière à la Direction de santé publique du CISSS de la Côte-Nord exerçant ses fonctions au CLSC de Sept-Îles;

Il est proposé et appuyé:

- **D'accepter** la démission de madame Kristel Bossé à titre de membre désigné représentant le CII au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;
- D'acheminer une lettre de remerciements à madame Bossé pour ses services;
- **De désigner** madame Charline Nolet en tant qu'administratrice au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord pour le collège du conseil des infirmières et infirmiers, et ce, pour la durée non écoulée du mandat en cours;

Adopté à l'unanimité.

12. Rapports des comités

12.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 7 mai2024, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier. Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
 - 23 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 28 février 2024,
 23 recommandations ont été complétées et 81 dossiers sont en étude;
- Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services;
- Révision du Règlement concernant l'examen des plaines aux usagers;
- Suivi du procès-verbal du 28 février 2024 :
 - o Suivi relatif aux irrégularités en pathologie
- Suivi des autres dossiers de qualité;
- Rapport de gestion 2023-2024 du CVQ;
- Recrutement personne-ressource au CUCI.

12.2. Comités des usagers

Le propos de ce soir sera en lien avec la situation qui fait la manchette des différents médias locaux, régionaux et nationaux depuis lundi dernier. Madame la présidente, une des principales fonctions des comités d'usagers et de résidents est de défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers, ou à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente. Or, à la suite de la décision du ministre de la Santé, nous nous inquiétons face aux conséquences que cette décision pourra avoir sur le respect des droits des usagers de la Côte-Nord. Bien que nous soyons d'accord avec le ministre de la Santé dans sa volonté d'éliminer le recours à la main-d'œuvre indépendante d'ici novembre 2026 pour notre région, nous déplorons cependant les nouvelles mesures qui encadreront dès lundi prochain les contrats entre les établissements de santé et les agences de placement. Ces mesures auront des conséquences qui ont déjà été qualifiées de désastreuses par certains et d'inquiétantes par d'autres.

En réaction à cette crise anticipée, notre établissement a dû déployer d'importants efforts afin d'évaluer et de gérer les risques inhérents à cette situation, et conséquemment, préparer un plan de contingence dont les éléments ont été largement diffusés depuis lundi. D'ailleurs, nous soulignons la transparence

de la PDG, Mme Asselin, ainsi que l'énorme travail qu'elle a dû accomplir avec son personnel afin de minimiser les impacts de la décision du ministre. Nos usagers la remercient de son dévouement devant une situation dont malheureusement elle ne contrôle pas tous les paramètres. Madame la présidente, au moment de faire cette intervention, la seule personne qui peut rassurer nos usagers est le ministre de la Santé. Alors, au nom des usagers de la Côte-Nord, je demande au ministre de la Santé de reconsidérer sa décision d'appliquer de façon mur-à-mur ses nouvelles mesures en tenant compte des enjeux et des particularités de notre région. Tout comme la transformation du réseau de la santé vers l'agence de Santé Québec, nous sommes d'avis qu'une période de transition pour l'application des nouvelles mesures pour notre établissement est non seulement souhaitée, mais essentielle à son succès.

12.3. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 14 mai 2024, sous la présidence de monsieur Michael Lavigne. Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Présentation sur la santé au travail;
- Contrats et engagements financiers de 100 000 \$ et plus;
- Nomination d'un vice-président;
- Calendrier des prochaines rencontres;
- Dépenses des principaux dirigeants;
- Budget 2024-2025.

12.4. Fondations du CISSS de la Côte-Nord

Monsieur Benoit Méthot fait état des nouveautés dans les diverses fondations du CISSS :

Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers (Haute-Côte-Nord) :

- Acceptation de la demande d'achat d'un canapé-lit et table à café pour le CHSLD de Bergeronnes pour les accompagnants des usagers en fin de vie.
- Acceptation de la demande d'achat d'un appareil Airvo 2 pour l'unité de soins courte durée aux Escoumins.
- Vente de billets moitié-moitié. Tirage effectué le 11 mai dernier.
- Rencontre du CA le 14 mai.

Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan (Baie-Comeau) :

- Lancement de la Loterie qui fait du bien en collaboration avec l'association du Cancer de l'est. 50% des revenus des billets vendus seront remis à la fondation pour un projet en oncologie.
- Conférence le 8 mars dernier : Oser être femmes en l'honneur de la journée internationale du droit des femmes (112 personnes présentes).
- Don de la Dre Suzanne Roberge d'un téléviseur qui permettra aux parents de voir leur embryon lors d'examens en salle d'échographie.
- Présence du Dr Arnaud Samson lors du lancement de la 20e édition de la Randonnée Vélo Santé Alcoa. 104 cyclistes inscrits. La randonnée aura lieu du 23 au 25 août 2024.
- Préparation de cartes de Pâques par les élèves de 3e année de l'école Leventoux qui ont été remises aux personnes seules du centre d'hébergement Boisvert.
- Brunch populaire au profit de la Fondation en partenariat avec Les chevaliers de Colomb Marquette, tenu le 21 avril (264 participants).
- Lac à l'épaule du CA pour réflexion stratégique sur l'évolution de la fondation, tenue le 26 avril.

À venir :

- Tournoi de Dek hockey du 7 au 9 juin 2024. Catégories compétitives et récréatives.
- Randonnée Santé Populaire (RSP) pour la population de Sacré-Cœur à Baie-Trinité. Défi de marcher, courir ou faire du vélo lors de la fin de semaine de la Randonnée Vélo Santé Alcoa du 23 au 25 août 2024.
- Grand bazar au profit de la jeunesse le 25 mai 2024 à la polyvalente Serge Bouchard. Kiosques disponibles pour 35 \$ pour vente d'articles de sport et autres jeux pour les enfants 0-17 an.

Fondation régionale Hôpital Sept-Îles (Sept-Îles) :

 Participation comme bénévoles serveurs (membres du CA et permanence) à la Soirée Sacoches pour la maison de soins palliatifs L'Élyme des sables.

- Remplacement d'une tablette de jeu à la salle d'attente d'opération d'un jour, gracieuseté GCME informatique.
- Octroi Opération Enfant Soleil 2024 : 37 932 \$ pour de l'équipement en pédiatrie / Centre mère-enfant.
- Achat d'une machine de barbe à papa et à slush (2000 \$) pour le CHSLD, en partenariat avec Rio Tinto-IOC dans le cadre de la semaine de Party en CHSLD débutant le 2 juillet.
- Don de 10 000 \$ de M. Jean-Simon Ross dans le cadre de la rénovation / réouverture du restaurant McDonald's de Sept-Îles.
- Participation d'employées du Centre mère-enfant et du CA de La Fondation comme bénévoles lors de la journée du Grand McDon le 8 mai dernier. Une somme record de 12 350 \$ amassée.
- Nous agissons comme agent facilitateur pour l'acquisition d'un Paragolfer (42 000 \$) pour Martin Roy, devenu paraplégique suite à un accident. Le tout devrait se concrétiser lors de son tournoi de golf le 16 juin.
- Distribution des **jaquettes roses** pour la mammographie, en collaboration avec La Claque Rose (Rendez-vous de curling féminin).

À venir :

- Visite de OES et des 2Freres (ambassadeurs OES) le 16 mai 2024 à Sept-Îles pour le projet de rénovation du département de pédiatrie prévu en janvier 2025.
- AGA de la fondation le 4 juin 2024 et préparation d'un publi-reportage couvrant nos réalisations de 2023 à aujourd'hui.
- 33e journée de golf de la Fondation le 10 juillet 2024. Encore cette année, plus de 100 000 \$ à gagner sur le terrain pour nos participants. Et plus de 20 bénévoles supportent l'évènement.
- Partenariat avec le tournoi de golf de la chambre de commerce le 12 juin 2024.

Fondation du Centre de santé de la Minganie (Havre-Saint-Pierre)

- Sollicitation auprès des employés du Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie pour prélèvements à la source pour l'achat d'un appareil Veinviewer.
- En collaboration avec le comité des loisirs de Baie-Johan-Beetz, une envolée de lanternes chinoises à la mémoire des disparus aura lieu le 18 mai. Profits au bénéfice du département d'oncologie.

Fondation du Docteur Camille-Marcoux (Basse-Côte-Nord) :

Les informations portant sur la Fondation du Centre de santé de la Minganie seront transmises lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

13. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée.

15. Clôture de la séance

Résolution 2024-05-088

Il est proposé et appuyé:

• **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 15 mai 2024 à 18 h 22.

Adopté à l'unanimité.

Ginette Côté Présidente Manon Asselin Secrétaire